



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 mars 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Hervé BRUYERE, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Héléne ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. François-André ALLAERT, M. Jean PERRIN, M. Gaston FOUCHERES, M. Mohamed BEKHTAOU, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Christian PARIS, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : - Collecte et Traitement - Participation prévisionnelle des collectivités clientes aux charges de collecte et de traitement des déchets ménagers pour 2007

Les dépenses de collecte des déchets ménagers, ainsi que les charges du traitement à l'usine d'incinération, doivent être réparties entre les différents utilisateurs. La participation prévisionnelle due par les collectivités locales clientes est composée de deux éléments :

1. Contribution au service de collecte

Par délibération en date du 18 décembre 1981, modifiée par la délibération du 14 décembre 1993 et par celle du 15 février 2001, le Conseil de la Communauté a arrêté les modalités de répartition des charges de collecte (hors déchetteries et tri sélectif) entre toutes les communes bénéficiaires du service. Ainsi, le calcul prend en compte la population concernée, la distance séparant le garage du concessionnaire de la mairie de la commune, l'utilisation ou non du service de collecte des objets encombrants, le nombre de dessertes hebdomadaires.

Il est précisé que le coefficient de fréquence est majoré de manière à répercuter les coûts supplémentaires d'exploitation engendrés par la mécanisation de la collecte des ordures ménagères sur les communes totalement équipées de conteneurs.

Le montant prévisionnel de cette participation s'établit pour 2007 à 193 933 € pour l'ensemble des collectivités clientes qui bénéficient du service de collecte.

2. Contribution au service de traitement

Les coûts de traitement pris en compte pour l'année 2007 pour le calcul des contributions des collectivités clientes se composent des éléments suivants :

- dépenses de fonctionnement de l'usine d'incinération (frais de personnel de l'usine et pour partie ceux du service communautaire de l'environnement, eau, électricité, autres consommables, matériels d'entretien, travaux de maintenance des bâtiments, des matériels et des installations techniques, assurance, frais de communication, taxes, impôts, intérêts des emprunts de la 1^{ère} mise aux normes contractés en 1998) ;
- plus l'annuité en capital des emprunts de la 1^{ère} mise aux normes ;
- plus l'annuité (capital + intérêts) d'un emprunt calculé sur 15 ans, représentatif des investissements hors taxes de la seconde mise aux normes, des travaux de réfection des bâtiments et installations consécutifs à la chute d'une grue, et des travaux d'entretien et renouvellement de l'installation (pièces mécaniques, électriques, de fonderie) ;
- plus la cinquième échéance de l'arrêt des comptes 2002 ;
- moins les subventions amorties sur 15 ans.

Conformément à la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 décembre 2000, les coûts de traitement sont répartis comme suit :

- 75 % des dépenses représentant les frais fixes, répartis en fonction de la population légale totale résultant du dernier recensement général ou complémentaire publié au journal officiel au 31 décembre de l'année considérée,
- 25 % des dépenses, représentant les frais variables, répartis en fonction des quantités de déchets traités.

Les charges liées au GTA et au traitement des DASRI faisant l'objet de budgets annexes, ne sont pas imputées aux collectivités clientes.

Le montant prévisionnel de la participation au coût du traitement s'établit pour 2007 à 1 024 161 € pour l'ensemble des collectivités clientes bénéficiant du service de traitement, soit un coût moyen ramené à la tonne de déchets traités de 53,90 €.

La participation globale des collectivités clientes pour l'année 2007 (collecte et traitement) s'élève à 1 218 094 € : les dépenses et recettes afférentes seront inscrites aux budgets annexes prévus à cet effet.

La contribution de chaque collectivité cliente et le montant de l'acompte prévisionnel mensuel à verser à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise sont détaillés aux tableaux annexés.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **de fixer** le montant des participations prévisionnelles que les collectivités clientes devront verser par acomptes mensuels à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise au titre de l'élimination des déchets, à compter du 1^{er} janvier 2007, tel qu'il figure aux tableaux annexés, soit :
 - 193 933 € au titre du service de collecte, à encaisser à l'article 758 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques, collecte des ordures ménagères,
 - 1 024 161 € au titre du service de traitement (emprunt compris) à encaisser à l'article 758 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques, traitement des ordures ménagères.
- **de dire** que ces prévisions feront l'objet d'une régularisation sur la base des dépenses réelles arrêtées par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise en fin d'exercice.

Pour extrait conforme,
Le Président

Clément Dujardin



Publié le - 2 AVR. 2007
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 AVR. 2007



BP 2007 COLLECTIVITES CLIENTES ACOMPTE MENSUELS

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 AVR. 2007



pour être annexé à délibération
du Conseil du : 29.03.07
Dijon, le : 5.04.07
E. PRÉSIDENT,

COMMUNES	COLLECTE				INCINERATION			
	REPARTITION COLLECTE	Acomptes mensuels de janvier à novembre 2007	Acompte mensuel de décembre 2007	Vérification	REPARTITION INCINERATION	Acomptes mensuels de janvier à novembre 2007	Acompte mensuel de décembre 2007	Vérification
BROCHON	14 426				14 502			
COUCHEY	29 564				18 417			
FIXIN	13 408				11 610			
GEVREY-CHAMBERTIN	94 768				50 698			
C. de C. de GEVREY CHAMBERTIN	152 166	12 681	12 675	152 166	95 227	7 936	7 931	95 227
ASNIERES-LES-DJON	0				0			
BELLEFOND					0			
BRETIQNY					0			
BROGNON					0			
CLENAY					0			
FLACEY					0			
NORGES-LA-VILLE					0			
ORGEUX					0			
RUFFEY-LES-ECHIREY					0			
SAINT-JULIEN					0			
C. de C. de VAL DE NORGES					102 509	8 542	8 547	102 509
DAROIS	6 018				5 836			
ETAULES	4 805				3 820			
PASQUES	5 425				4 429			
PRENOIS	5 891				5 408			
MESSIGNY-ET-VANTOUX	19 628				23 219			
Cité Forêt Laviers et Suzon	41 767	3 481	3 476	41 767	42 712	3 559	3 563	42 712
SMICTOM DE LA PLAINE DIJONNAISE	0	0	0	-	414 697	34 558	34 559	414 697
C. de C. de NUITS ST GEORGES	0	0	0	-	251 287	20 941	20 936	251 287
C.de C. de VAL de SAÔNE	0	0	0	-	117 729	9 811	9 808	117 729
TOTAL GENERAL	193 933	16 161	16 151	193 933	1 024 161	85 347	85 344	1 024 161

ETAT DE REPARTITION DES CHARGES COLLECTE ET TRAITEMENT POUR LES COMMUNES CLIENTES EN 2007

Depose le :

- 5 AVR. 2007

Handwritten signature: M. Le Président

du Conseil du : 29.03.07
 DIJON, le : 5.04.07
LE PRESIDENT,

COMMUNES	COLLECTE 2007	COLLECTE 2006	%	INCINERATION 2007	INCINERATION 2006	TOTAL 2007	RAPPEL 06	% 07/06	Population	Tonnage traité	Coût moyen à la tonne traitée	évolution pop / 2006	évolution tonnage / 2006
BROCHON	14 426	14 422		14 502	13 384	28928	27806						
COUCHEY	29 564	29 557		18 417	17 790	47981	47347						
FIXIN	13 408	13 405		11 610	10 911	25018	24316						
GEVREY-CHAMBERTIN	94 768	94 747		50 698	49 730	145466	144477						
Communauté de communes de Gevrey Chambertin	152 166	152 131	0,02%	95 227	91 815	247393	243946	1,41	6 126	2 196	43,36	-	23
DARROIS	6 018	6 017		5 836	5 384	11854	11401						
ETAULES	4 805	4 804		3 820	3 632	8625	8436						
PASQUES	5 425	5 424		4 429	4 076	9854	9500						
PRENOIS	5 891	5 890		5 408	4 994	11299	10884						
MESSIGNY-ET-VANTOUX	19 628	19 624		23 219	20 844	42847	40468						
Communauté de communes Forêts Lavières et Suzon	41 767	41 759	0,02%	42 712	38 930	84479	80689	4,70	2 478	1 199	35,62	-	182
ASNIERES-LES-DIJON													
BELLEFOND													
BRETTIGNY													
BROGNON													
CLENAY													
FLACEY													
NORGES-LA-VILLE													
ORGEUX													
RUFFEY-LES-ECHIREY													
SAINT-JULIEN													
Côte de communes Val de Norges				102 509	97 756	102509	97756	4,86	7 354	1 761	58,21	+224 HAB	-66
SMICTOM Plaine Dijonnaise	0	0		414 697	397 194	414697	397194	4,41	30 011	6 917	59,95	+ 356 HAB	42
Côte de communes de Nuits St Georges	0	0		251 287	244 127	251287	244127	2,93	17 663	4 606	54,56	-71	-71
Côte de communes Val de Saône	0	0		117 729	115 666	117729	115666	1,78	8 095	2 301	51,16	-134	-134
TOTAL CONVENTIONS Collectivités clientes	193 933	193 890	0,02%	1 024 161	985 486	1218094	1179378	3,28%	71 727	18 980	53,96		